

BUREAU DU CLIS

REUNION DU 19 juillet 2004-COMPTE-RENDU

Etaient présents :

- Mlle Fanny JOTTER, représentant M. DOSE, député de la Meuse,
- Mme Sylvie MALFAIT-BENNI, conseillère générale de la Meuse,
- M. Robert FERNBACH, maire d'Houdelaincourt,
- M. Gilles LAVOCAT, maire de Poissons,
- M. Jean-Marc FLEURY, AEMHM,
- M. Michel MARIE, CDR 55,
- M. André MOUROT, CEDRA,
- M. Jean COUDRY, CGC.
- M. Olivier MESUREUR, DRIRE Champagne-Ardenne,
- M. Benoît JAQUET, CLIS,
- M. Jérôme STERPENICH, CLIS,
- Mlle Sandrine SOEHNLEN, CLIS.

Etaient excusés :

- M. Richard SAMUEL, Préfet de la Meuse,
- M. Alain WAQUET, Préfet de la Haute-Marne,
- M. Jean-Marcel LAMBINON, Président de la CCI de la Haute-Marne,
- M. Jean-Paul LHERITIER, Chambre des Métiers de la Meuse,
- M. Antoine ALLEMEERSCH, conseiller général de la Haute-Marne,
- M. Gérard ANTOINE, maire de Bure,
- M. Jacky BOUSSEL, maire d'Echenay,
- M. Pascal WOJCIK, CFDT Meuse,
- M. Jack-Pierre PIGUET, directeur du laboratoire ANDRA.

Etaient invités :

- M. Gilles HERIARD-DUBREUIL, Mutadis,
- M. Bernard FERY, coordonnateur « Grands Chantiers ».

1) Approbation du compte-rendu du bureau du 22 juin 2004.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité. M. MARIE souhaite que toutes les observations faites par les membres avant le compte-rendu définitif soient reprises (ce qui n'était pas le cas en l'espèce), même si elles doivent être modifiées sur la forme.

2) COWAM 1 et 2 (COmmunity WAsTe Management).

M. HERIARD-DUBREUIL (Mutadis) présente les résultats de COWAM 1 et les objectifs de COWAM 2, deux projets qui s'inscrivent dans le cadre des programmes communs de recherche et développement financés à moitié par la Commission Européenne.

COWAM 1 (2000-2003), projet auquel participait le CLIS, est parti du constat que la gestion des déchets radioactifs était un problème national cherchant une solution locale, mais que les relations national/local étaient difficiles, en raison notamment d'une faible prise en compte des acteurs locaux et de l'absence de structuration de ceux-ci.

A partir de 8 études de cas (Sellafield, Oskharsamn, Tierp, Bure, Gorleben, Wellenberg, Espagne et Belgique), les participants, représentant une dizaine d'Etats européens et, à 60%, des acteurs locaux, ont réfléchi aux moyens d'améliorer les processus de décision et de favoriser le dialogue entre autorités nationales et acteurs locaux.

Au-delà de la création d'un véritable réseau européen, COWAM 1 a mis en évidence la nécessité de définir un cadre national de gestion des déchets radioactifs, et de mettre en place une vraie démocratie locale, permettant une réelle implication des acteurs locaux au rôle précis, disposant de ressources (notamment pour les expertises) et ayant des garanties d'influence, y compris sur le cadre national. Cela demande également un processus de décision par étapes, et des réflexions sur le développement durable de la communauté d'accueil d'un site (en vue notamment de préserver l'indépendance et la vigilance des communautés territoriales à long terme).

COWAM 2 s'inscrit dans la continuité, avec pour objectifs d'identifier les améliorations possibles des processus de décision et les moyens de les intégrer au niveau national ou au niveau européen. Le projet court de 2003 à 2006, et est doté d'un budget de 2,3 millions d'euro. Il regroupe des participants représentant une douzaine d'Etats européens, dont 40% sont des acteurs locaux.

La place des experts y est plus importante, l'accent étant mis sur les recherches (avec des résultats concrets) articulées autour de quatre thèmes : pratiques de démocratie locale et méthodes d'évaluation participatives ; influence des acteurs locaux sur le processus de décision national ; qualité des processus de décision ; gouvernance de long terme. Des groupes nationaux sont mis en place afin de réfléchir à la traduction nationale des résultats de COWAM.

En réponse à M. MOUROT, évoquant le rôle éventuel de la presse pour diffuser les travaux de COWAM, et à M. FERNBACH, constatant l'intérêt des échanges d'expériences mais la difficulté de dépasser le cercle des participants, M. HERIARD-DUBREUIL estime que la diffusion doit être assurée par les acteurs locaux et nationaux dans leur contexte propre. Il observe que l'échéance française de 2006 constitue une opportunité avec la

préparation d'une nouvelle loi ; les participants français ont envisagé, lors de leur récente réunion à Berlin (dans le cadre du premier séminaire de COWAM 2), de s'organiser pour que les enseignements de COWAM puissent être intégrés dans les discussions à venir.

Mlle JOTTER précise que l'intérêt de M. DOSE pour les travaux de COWAM porte effectivement sur leur influence directe dans le cadre de la préparation de la future loi, en intégrant notamment la notion de gouvernance, ce que la loi de 1991 avait négligé (les enjeux techniques l'emportant sur les enjeux sociétaux). M. DOSE a rencontré M. DEBRE, Président de l'Assemblée Nationale, qui envisage la création d'une mission d'information parlementaire sur ce sujet (décision en septembre).

En réponse à M. FLEURY, M. HERIARD-DUBREUIL indique que la Commission Européenne, dans le cadre du Traité EURATOM, a constaté que la gestion des déchets radioactifs posait des problèmes dans la quasi-totalité des pays, et qu'il était nécessaire de rechercher de nouveaux processus de décision impliquant les acteurs locaux, au-delà de la seule information, en s'inspirant par exemple de la convention d'Aarhus. Cela ne doit pas nécessairement déboucher sur une directive. Mais COWAM peut apporter des plus dans différents domaines (rôle des comités locaux, définition des étapes, prise en compte de la réversibilité...).

M. FLEURY pense que certains pays, comme l'Espagne, ont un intérêt évident à participer à COWAM, étant à un stade où les processus ne sont pas encore définis. Mais il lui semble que cela intervient trop tard en France, où la décision des élus locaux ne peut plus être détachée de la question financière. M. HERIARD-DUBREUIL reconnaît la réalité des problèmes que peut poser (notamment aux plans éthique et politique) la possibilité d'un phénomène d'accoutumance. Il fait néanmoins observer que, lorsque l'accompagnement financier est lié à un véritable projet de développement territorial, celui-ci peut contribuer à préserver l'indépendance de la communauté territoriale à moyen et long terme. Il ajoute que la décision n'est pas encore intervenue en France, et que le problème local lié à l'accompagnement évoqué par M. FLEURY pourrait plus être pris en compte dans le cadre d'une réflexion nationale (sur le retour d'expérience de la loi de 1991 dans la perspective de 2006), impliquant des acteurs locaux de plusieurs communautés territoriales françaises, ce que le réseau COWAM peut favoriser.

Pour M. LAVOCAT, le développement durable local garantirait le suivi à long terme d'un site, et ceci passe par un accompagnement financier. Mme MALFAIT-BENNI et M. FERNBACH remarquent que, à l'échelle européenne, les sites candidats à l'implantation d'un stockage sont presque toujours des sites nucléaires, bénéficiant déjà des retombées. M. HERIARD-DUBREUIL confirme qu'en Suède et en Belgique, les actuels candidats sont effectivement des sites nucléaires, alors que le processus de sélection reposait à l'origine sur la seule géologie. M. MARIE constate cependant que le Gard, site pourtant nucléaire, a refusé l'implantation d'un laboratoire, et

que, si la sélection de sites en France en 1983 reposait elle-aussi sur des critères strictement géologiques, il en fut tout autrement en 1993.

Concernant COWAM, M. MARIE rappelle que l'objet du Traité EURATOM est avant tout la promotion du nucléaire, et que la Commission Européenne, lorsqu'elle a présenté ses projets de directives, ne s'est pas souciée des acteurs locaux, et a retenu comme unique solution l'enfouissement pour permettre la relance du nucléaire. Il considère que la participation est utilisée à des fins d'acceptation, de même que la réversibilité est un leurre qui n'apparaît que depuis peu (1999), destiné à faire accepter l'idée d'enfouissement. Il se fait enfin l'écho de critiques émises par certaines composantes associatives sur l'action de Mutadis à Tchernobyl.

M. HERIARD-DUBREUIL précise que, compte-tenu des objectifs d'EURATOM et de la position adoptée par la Commission Européenne (le « paquet » nucléaire, et la façon dont il a été préparé, ne lui paraissant pas satisfaisant), il n'a pas été facile de faire accepter le projet COWAM 2. Comme l'a montré le projet COWAM 1, la participation des acteurs locaux n'est crédible que si elle se traduit par une influence réelle des participants sur les processus de décision. C'est précisément l'un des objets de COWAM 2 que de proposer des modalités de participation crédibles aux yeux des acteurs locaux.

Concernant les interventions de Mutadis en Ukraine et en Biellorussie depuis 1991, elles consistent à essayer d'améliorer les conditions de vie des populations vivant autour de Tchernobyl (près de 8 millions de personnes, pour lesquelles les aides financières sont ressenties comme des « primes de cercueil ») dans des territoires contaminés. Plusieurs composantes associatives françaises se sont jointes à cette démarche qui repose sur un fondement d'éthique de responsabilité vis-à-vis de ces populations. Cette approche rencontre la critique de quelques associations françaises qui soutiennent l'idée qu'il est nécessaire d'évacuer les populations de ces territoires.

Suite à cette présentation et à cette discussion, le bureau décide, par 7 voix contre 1, de donner son accord à la participation du CLIS au programme de COWAM 2. La Charte de partenariat formalisant cet accord sera transmise aux membres du bureau avant la prochaine réunion.

3) Avancement des travaux de l'IEER.

Le rapport d'avancement du mois de juillet transmis par l'IEER est diffusé aux membres du bureau. M. STERPENICH constate qu'il est succinct, faisant référence à un avant-projet interne portant sur chaque domaine étudié, mais non communiqué. Le rapport est accompagné d'une liste de questions adressée à l'ANDRA (et d'une demande de documents élaborée à partir de thèmes généraux, ne faisant pas état de références précises). Il rappelle que le périmètre documentaire comprend une dizaine de documents, et que les demandes complémentaires de l'IEER ont porté sur

plus d'une centaine de documents, tous fournis par l'ANDRA dans des délais courts (à noter que l'IEER semble parfois vouloir aller au-delà de la mission confiée).

Suite à l'observation de M. FERNBACH, M. FLEURY estime que l'IEER pensait avoir l'accord de l'ANDRA pour la désignation de plusieurs interlocuteurs, et que cette incompréhension entraîne une certaine tension (il rappelle au passage le mal qu'a eu le CLIS à obtenir le programme scientifique de l'ANDRA). Mais l'IEER devra travailler avec les documents mis à disposition ainsi qu'avec l'interlocuteur désigné. De plus, le marché n'engage pas l'ANDRA, qui définit seule les modalités de sa collaboration.

Le rapport d'avancement, la liste des questions et la demande de document seront transmis à l'ANDRA.

4) Appel d'offres « Géothermie ».

M. JAQUET indique que 3 demandes de dossier sont parvenues à ce jour, provenant de la SAFEGE (Société anonyme française d'études et de gestion, Nanterre), d'ANTEA Ingénierie et Conseil (Lingolsheim) et du BRGM (Orléans). Les offres doivent être déposées avant le 30 juillet. MM. MARIE et MOUROT font remarquer que les candidats ne doivent pas avoir de relation avec l'ANDRA, ce qui n'est apparemment pas le cas d'ANTEA ou du BRGM.

La réunion de la Commission d'appel d'offres aura lieu le lundi 6 septembre, à 18h00, au Conseil Général de la Meuse. Les membres titulaires et suppléants seront invités, ainsi que M. STERPENICH.

5) Questions diverses.

- A la demande de M. MARIE, les membres du bureau visionnent les premières minutes de la cassette vidéo de l'ANDRA « Laboratoire de recherche souterrain de Meuse/Haute-Marne. Découverte des expérimentations ».

M. MARIE précise que cette cassette est diffusée et distribuée depuis 2002 aux visiteurs du laboratoire, dont une large part de scolaires. Or, elle laisse croire (par l'usage du présent de l'indicatif) que le laboratoire est construit et que les recherches ont commencé. C'est pour cela que les Collectifs ont demandé son retrait. Devant le refus de l'ANDRA, ils ont organisé l'opération « Poudre aux yeux » évoquée lors du dernier bureau. Finalement, le ministre délégué à l'Industrie a demandé à l'ANDRA de retirer la cassette, ce qui a été fait. Pour M. MARIE, cela illustre parfaitement les méthodes de l'ANDRA, non représentée ce jour, ce qu'il déplore.

- Communication : les projets de parution dans la presse sont approuvés à l'unanimité moins une abstention.

M. FLEURY évoque la possibilité d'organiser un colloque sur le thème des fonds d'accompagnement (ou d'autres sujets comme la durée des recherches prévue par la loi), avec la position de l'Etat, des parlementaires, des élus

locaux (Conseils Généraux et communes) et des opposants, selon les mêmes modalités que celles retenues pour le colloque sur la réversibilité. La communication devrait s'articuler autour de ce type d'événement. Pour M. FERNBACH, cela peut commencer avec la remise du rapport de l'IEER.

M. FERY indique que les Entretiens Européens organiseront un débat sur les enjeux économiques et du développement local liés à la gestion des déchets nucléaires, en novembre à Bar le Duc. Certains membres émettent des réserves sur l'organisation de ce débat, au vu de ce qui a entouré celui de Nogent en novembre 2003, et remarquent que le CLIS n'a pas été invité, à ce jour, à participer à sa préparation.

- 10^{ème} rapport de la CNE : la CNE viendra présenter son rapport devant le CLIS le mercredi 13 octobre à 14h30. M. MARIE note que la CNE donne son feu vert pour une décision du Parlement en 2006 concernant le stockage, tout en demandant que les recherches continuent dans le laboratoire, et que d'autres puits soient creusés en parallèle dans la zone de transposition afin de caractériser le site d'un futur stockage.

- Avancement du creusement des puits : le puits principal atteint aujourd'hui 448 mètres et le puits auxiliaire 458 mètres. Le creusement dans le puits principal va être arrêté 6 mois (à 451 mètres) pour la construction et l'instrumentation de la niche. Les volumes d'exhaure seront communiqués lors du prochain bureau.

Suite à la remarque de M. MOUROT indiquant que MM. PIGUET et LE BARS lui ont refusé l'accès aux puits, M. FERNBACH rappelle que les membres du CLIS ont accès, sur demande, au laboratoire, et donc aux puits. La réponse de M. PIGUET, suite à la demande faite lors du dernier bureau, est attendue.

- Revue de presse : M. FERNBACH relève des contradictions dans les propos de M. NAMY (Article de l'Est Républicain du 17 juillet), les élus s'estimant trompés mais demandant plus d'argent pour la suite. Il note également que le ministre délégué à l'Industrie doit venir visiter le laboratoire en septembre.

- M. MARIE rappelle sa demande répétée concernant le rapport d'activités du GIP Haute-Marne pour 2003. Le rapport du GIP Objectif Meuse est consultable sur le site internet du GIP. Il renouvelle une fois de plus sa demande de disposer du contrat en français relatif au projet ESDRED. Il signale enfin la parution d'un ouvrage « La descente aux enfers nucléaires : mille milliards de becquerels dans la terre de Bure », paru aux éditions Esprit frappeur.

6) Date et lieu du prochain bureau.

La prochaine réunion du bureau aura lieu le lundi 20 septembre 2004, à 18h00, à la Préfecture (salle Maginot).